



**COVID-19
SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS**

SITE INTERNET « <https://www.clonas.fr> »

APPLICATION SMARTPHONE « Clonas sur Varèze » à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur varèze » dans le moteur de recherche.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Actualités Coronavirus (COVID-19) au 26/03

Depuis le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire, à compter du mardi 17 mars à 12h00 et jusqu'à nouvel ordre

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être muni d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou de déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants

- Déplacements brefs, dans la limite **d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie
- Convocation judiciaire ou administrative
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité

Les attestations sont disponibles sur le site internet du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr>

En ce qui concerne la commune, des formulaires sont à disposition devant la porte de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le document est également téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.clonas.fr>

L'attestation peut aussi être manuscrite.

Une attestation est obligatoire pour chaque déplacement et l'heure de sortie du domicile doit impérativement y être inscrite.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 € avec une possible majoration à 375 € voire 1 500 € en cas de récidive.

Informations diverses liées au confinement

- ✓ **La Mairie** est fermée au public, néanmoins elle est joignable au ☎ **04 74 84 91 44**, ou bien par mail accueil@clonas.fr ou commune@clonas.fr
- ✓ **L'agence postale** est fermée au public mais reste joignable par téléphone au ☎ **04 74 84 98 22**
La distribution du courrier peut être perturbée mais n'est pas interrompue.
- ✓ **L'école et les services périscolaires** sont fermés jusqu'à nouvel ordre mais la Directrice est joignable au ☎ **04 74 84 90 49** ou par mail : ce.0382966t@ac-grenoble.fr
- ✓ Les professeurs joignent quotidiennement les parents par mail, n'hésitez pas à consulter vos boîtes mails plusieurs fois par jour
- ✓ **L'ensemble des sites communaux** est fermé au public par arrêté du Maire en date du 24 mars 2020 :

Tous les courts de tennis sont fermés au public ainsi que tous les terrains de football, le terrain multisport du Chemin de la Côte, le terrain de boules, l'abribus et les toilettes de la Place de la Mairie. L'église et l'ensemble des salles communales sont également fermés au public

- ✓ Depuis le début du confinement la commune a établi une liste des personnes de plus de 70 ans susceptibles d'avoir besoin d'aide, des appels téléphoniques sont passés régulièrement pour prendre note des besoins de chacune

Si vous avez plus de 70 ans et n'avez pas été contactés, et si vous le souhaitez, n'hésitez pas à joindre la Mairie au 04 74 84 91 44 pour vous faire connaître.

Médiathèque municipale

Elle est fermée au public jusqu'à nouvel ordre. La fête du court métrage ne pouvant avoir lieu, vous pouvez découvrir la programmation jeunesse et adulte de la « Fête du court ... à la maison », en suivant le lien : <https://cutt.ly/Jtlghze>

Recensement militaire

En raison **du contexte sanitaire exceptionnel**, les jeunes gens **nés en mars, avril et mai 2004** devront se faire recenser en mairie **courant juin 2020**, munis de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents. Il vous est également possible de le faire par internet sur le site service-public.fr : rubrique recensement militaire (ou recensement citoyen) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Attention : Il vous est conseillé d'utiliser ce service uniquement si la démarche est urgente. Sachez par ailleurs, que si vous faites la demande, le délai de traitement sera certainement plus long qu'habituellement.

Journées défense et citoyenneté

« Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre et seront reportées à une date ultérieure. Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19 ».

Pour toute demande particulière :

csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr.

www.clonas.fr

Ouverture des commerces

Bar Restaurant des Sports

- Pour la partie Tabac & Journaux :
- Du lundi au vendredi : 7h - 13h et 15h - 19h
 - Le samedi : 7h30 - 13h et 15h - 19h
 - Le dimanche de 7h30 - 12h
 - Le service UPS fonctionne
- Pour la distribution du pain :
- Le mercredi uniquement

Boulangerie

- Les matins : 6h - 13h sauf le mercredi

Commerces ambulants

“La Roulotte des Saveurs “ (lundi) et “Lenzo Pizza” (mercredi) continuent leur activité.

Les commerces de produits frais du secteur proposent des livraisons à domicile.

N'hésitez pas à profiter de leurs services.

Résultat des élections

Le 15 mars 2020, 3 listes de candidats Clonarins se présentaient aux suffrages des habitants :

- « **Clonas 2020 un village qui vous ressemble** »
- « **Ensemble pour Clonas** »
- « **Un nouvel élan pour Clonas** »

Voici le résultat des élections :

- Inscrits : 1 201
- Votants : 635
- Blancs : 11
- Nuls : 6
- Exprimés : 618
- « Clonas 2020 » : **178 voix**
- « Ensemble pour Clonas » : **367 voix**
- « Un nouvel élan pour Clonas » : **73 voix**

13 membres de la liste « Ensemble pour Clonas » et 2 membres de la liste « Clonas 2020 » ont été élus.

L'élection est acquise et leur mandat électif ne sera pas remis en cause mais l'élection du Maire et de ses Adjointes est reportée, pour raisons sanitaires exceptionnelles.

Donc, le Conseil municipal élu en 2014 et son exécutif voient leurs mandats et fonctions prorogés jusqu'à la reprise de fonctions du nouveau Conseil municipal.

Une fois les conditions sanitaires réunies, le Conseil municipal élu pourra être installé et élire son nouvel exécutif dans les plus brefs délais.

Mutuelle communale

Conformément aux dispositions gouvernementales, les agences resteront fermées jusqu'à nouvel ordre et les permanences sont suspendues.

Afin de vous proposer le meilleur service possible, nous restons néanmoins à votre disposition à distance.

❖ Par message

En vous connectant à votre espace adhérent sur :

www.solimut-mutuelle.fr/mon-espace

Choisissez votre situation et, une fois connecté, rendez-vous sur la rubrique « Contact ».

❖ Par téléphone

Vous pouvez joindre nos services, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, au numéro inscrit sur votre carte mutualiste.

❖ Par courrier

Vous pouvez également nous écrire ou nous adresser vos demandes de remboursements par courrier à Solimut Mutuelle de France - CS 21160 - 13782 Aubagne Cedex.

O FIL DE L'INFO EBER

Prévention de l'épidémie de CORONAVIRUS

Dans le cadre de la prévention de l'épidémie de coronavirus, tous les services de la « Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône » sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

➤ Eau potable et assainissement :

Uniquement **en cas d'urgence**, contactez :

Le service Eaux d'Entre Bièvre et Rhône :

☎ 04 74 86 39 70

eaux@entre-bievretrhone.fr

➤ Service minimum petite enfance

Un service minimum d'accueil est possible sur le territoire Entre Bièvre et Rhône pour les enfants de 0 à 3 ans dont les 2 parents exercent des professions prioritaires.

Pour tout renseignement, contacter le service

Petite enfance : ☎ 07 86 62 04 58

karine.bruas@entre-bievretrhone.fr

➤ Interruption du réseau TPR

L'ensemble des services du réseau de transports TPR est interrompu jusqu'à nouvel ordre.

www.clonas.fr

➤ Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers **continue à être assurée** comme habituellement durant la période de confinement.

Les bacs doivent être sortis la veille au soir pour ne pas manquer la collecte.

La collecte du vendredi 1er mai 2020 se fera **Jeudi 30 avril 2020**

La collecte des poubelles vertes du vendredi 8 mai sera rattrapée **mercredi 6 mai 2020**

Le ramassage des bacs jaunes se fera :

- **Vendredi 3 avril 2020**
- **Vendredi 17 avril 2020**



Rappel : les bacs doivent être rentrés rapidement après le ramassage, pour ne pas encombrer les voies.

Les déchèteries intercommunales sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

➤ Manifestations

L'ensemble des animations collectives prévues jusqu'à mi-avril 2020 par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est annulé.

OFIL DES ASSOCIATIONS

❖ Sou des écoles

La « Fête du printemps ! »

Prévue le **Vendredi 3 avril 2020** est annulée à cause des conditions sanitaires actuelles

❖ Le Printemps des Musées

Prévu les 16 et 17 mai 2020 à la Villa de Licinius est reporté aux 14 et 15 novembre 2020

❖ Comité des fêtes

3^{ème} Marche gourmande semi nocturne Samedi 16 mai 2020

A ce jour la marche gourmande est maintenue. La décision définitive sera prise fin avril 2020 en fonction de l'évolution de l'épidémie de Coronavirus.

Renseignements :

☎ 07 68 87 26 72 ou cdclonas@gmail.com

CONTRE LE CORONAVIRUS

COVID-19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

 **Se laver très régulièrement
les mains**

 **Tousser ou éternuer
dans son coude**

 **Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

 Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)